



ARRETE n° 2020/006940

**TRAVAUX d'aménagement
de la rue Mallais et la rue du Moulin à Vent**

Effectués par l'entreprise EUROVIA

Du mardi 30 juin au vendredi 17 juillet 2020

La Maire de Saint Pair sur Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L 131-4,
Vu le code de la route et notamment les articles R. 36, R 37 et R 225,
Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,
Vu la demande déposée le jeudi 25 juin 2020 par l'entreprise EUROVIA rue du Mesnil à Granville 50400 en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux d'aménagement de la rue Mallais et de la rue du Moulin à vent, du mardi 30 juin au vendredi 17 juillet 2020 inclus,

Considérant qu'il y a lieu, pour faciliter le bon déroulement des travaux, de sécuriser les abords du chantier,

ARRETE

- Article 1^{er}** L'Entreprise EUROVIA est autorisée à réaliser des travaux d'aménagement de la rue Mallais et de la rue du Moulin à Vent,
- Article 2** Tout stationnement sera interdit pendant la même durée dans l'emprise du chantier, sauf pour les véhicules de l'Entreprise EUROVIA
La rue sera barrée, sauf aux riverains, du mardi 30 juin au vendredi 17 juillet 2020 inclus.
- Article 3** La matérialisation et la signalisation de la présente réglementation, notamment l'information aux piétons, seront assurés par l'Entreprise EUROVIA
- Article 4** Les remblaiements des tranchées seront soignés. Les structures des chaussées devront être identiques à celles avant travaux. Le compactage des remblais sera effectué par couche de 0,40 mètres. Les couches de roulement devront être réalisées en fin de chantier avec des joints d'étanchéité pour les enrobés.
- Article 5** Les infractions aux dispositions du Code de la Route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux Tribunaux compétents.
- Article 6** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne à :
- M. le Commandant du Commissariat de Police de Granville,
 - M. le Chef de Service de la Police Municipale,
 - M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
 - M. le Responsable des services techniques municipaux,
 - L'Entreprise EUROVIA

Fait à Saint Pair sur mer,
Le 26 Juin 2020.

La Maire

Annaïg LE JOSSIC

